calaire avec rabais, 47 fr. 50 0/0 ; Goetala Florimond, avec rabais, 17 fr. 0/0. Benève Alphonse, avec rabais, 3 fr. 0/0.

Couverture en pannes, huiles, ardoises, 200 fr.: Pluquet Célestin, rabais 6,86 0/0; Aernout Henri, adjudicataire avec un rabais de 22,40 0/0.

Zinguerie, 140 fr.: Vandewynckele Gustave, seul soumissionnaire rabais 25,50 0/0.

Peinture et vitrerie, 300 fr. Une seule soumission a été déposée par Lava Désiré, rabais 38,25 0/0.

Maréchalerie et poêlerie, 200 fr.: une seule soumission a été déposée par Vandewynckele Gustave, rabais 44 fr. 75 0/0.

Hospice. — Epiceries, 450 fr.: Ont soumissionné MM. Lecomte Etienne, rabais 0 0/0 ; Desailly Louis, 6,35 0/0 ; Casteau-Damide, 12,05 0/0 ; Cousinne Derveaux, 6,61 0/0. Adjudicataire : Castaun-Damide.

Viande, 500 k. : Capelle Jules, a offert 1,25 le kilog; Desailly Louis, 1,24 le k.; Loridon Pierre, 1,34 le k. Adjudicataire Desailly Louis.

Bureau de bienfaisance. — Pain, 4800 fr.: Desailly Louis, rabais 3 centimes 4/5 au kilog; Delporte Louis, 4 c. 1/2 et 1/10; Vandeputte Achille, 3 c. Adjudicataire Desailly Emile.

CARTES DE VISITES

A 1,25 LE CENT

à la Librairie du « Journal de Roubaix »

LILLE

Les services municipaux. — On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Nous apprenons que M. le docteur Baudry, professeur à la Faculté de médecine, vient de recevoir de l'adjoint délégué à l'hygiène, M. Stass-Brame, l'avis de cesser les fonctions, qu'il remplissait d'ailleurs gratuitement depuis sept ans, de médecin inspecteur d'hygiène oculaire dans les écoles municipales.

» La municipalité socialiste avait déjà substitué à M. le docteur Calmette, qui remplissait gratuitement les fonctions de directeur du bureau d'hygiène, M. le docteur Declercq, qui est payé 3,000 francs, en attendant mieux, sans doute. Il est probable qu'il en sera de même pour le poste de M. le docteur Baudry comme il en a été du poste de M. le docteur Calmette. »

Tribunal de Commerce de Lille. — (Scrutin de ballottage du 20 décembre 1896). — M. Doutrelon de Try, commerçant à Lille, candidat aux fonctions de juge suppléant au Tribunal de commerce de cette ville, adresse aux commerçants et négociants, la lettre suivante :

« Monsieur et cher Collègue,

» J'ai l'honneur de solliciter votre suffrage à l'élection de dimanche prochain 20 décembre courant, pour le mandat de juge suppléant au Tribunal de commerce de Lille.

» Ma candidature a pour but exclusif de protester énergiquement contre le dédain du haut negoce et de la grande industrie pour les commerçants negociants de detail.

» Depuis longtemps le corps électoral consulaire se désintéresse de ces scrutins qui semblent être le monopole de quelques banquiers et chefs d'industrie, sans jamais penser à la classe moyenne des commerçants qui sont cependant la majorité.

» Se basant sur l'expérience que j'ai pu acquérir en vingt-trois années de commerce de détail à Lille, un groupe de commerçants me demande de prêter mon nom à une campagne de protestation qui leur paraît indispensable.

» Indépendant et en dehors de toute coterie, je n'ai pas cru pouvoir leur refuser mon concours.

» Si vous croyez qu'ils ont raison, si vous voulez défendre la dignité et les droits du corps consulaire, si vous me jugez digne enfin d'être en cette circonstance et dans ce but votre représentant, vous affirmerez vos légitimes revendications en m'accordant votre vote dimanche prochain.

» Oscar DOUTRELON DE TRY,
» Commerçant à Lille. »

Séance publique annuelle de l'Académie de médecine. — L'Académie de médecine a tenu aujourd'hui, devant une nombreuse assistance, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Hervieux.

Après l'éloge des académiciens décédés pendant l'année, lecture a été donnée du rapport général sur les prix décernés en 1896. Nous relevons les distinctions suivantes :

Prix de l'Académie, encouragement de 400 francs, à M. le docteur Ausset, professeur agrégé à la Faculté officielle de médecine de Lille.

Prix Mathieu Bourceret. — Une mention très honorable est accordée au docteur Léon Germe, ancien professeur à l'école de médecine d'Arras.

Prix Théodore Herpin. — Des mentions honorables ont été accordées à MM. les docteurs Arthur Claus, d'Anvers, et Omer Van der Strieht, de Gand.

L'Académie a décerné, en outre, de nombreuses médailles pour les services des eaux minerales, des epidemies, de l'hygiène de l'enfance et de la vaccine.

Enfin, après la lecture du palmarès, M. le docteur Motet a prononcé l'éloge du savant professeur Lassègue, membre de l'Académie, décédé en mars 1883.

La disparition du caporal Meurant. — On est toujours sans nouvelles du caporal Meurant, disparu depuis une dizaine de jours. Si nous en croyons les bruits qui circulent, Meurant aurait été la victime d'un guet-apens.

Un noyé. — Un noyé a été découvert, mardi après-midi, dans le canal de la Deûle.

C'était le corps d'un tailleur de pierres de Wattignies, Ed. Duponchelle, âgé de 56 ans et travaillant à Lille, rue Neuve des Meuniers.

Le cadavre, qui paraissait avoir séjourné un mois dans l'eau, était en état de putréfaction. On ignore si l'on se trouve en présence d'un suicide ou d'un accident.

UN INCENDIE CRIMINEL A LILLE

Le feu dans une maison inhabitée au square Rameau. — Graves indices. — Tentative de voi suivie d'incendie.

Mardi, vers 7 h. 3/4 du soir, des personnes passant rue *Solférino*, en face de l'école Saint-Joseph, apercevaient une fumée intense sortant du 1er étage de la maison de M. le commandant Bouchet, officier en retraite, qui, depuis six semaines, est à Nice avec sa famille.

La clef de la maison était déposée chez Mme Pillegue, demeurant rue Solférino, 102, et chaque jour une femme de ménage venait visiter la maison.

L'alarme fut aussitôt donnée et les pompiers arrivèrent aussitôt.

On n'attendit pas que l'on eût la clef de la porte d'entrée pour pénétrer dans la maison.

Des échelles furent appliquées contre la facade et, après avoir brisé les fenêtres du premier étage, les pompes noyèrent rapidement le foyer de l'incendie.

Mais tandis que les pompiers concentraient leurs efforts sur le premier étage, où le feu paraissait s'être déclaré, on remarqua une lueur à travers les volets des salons situés au rez de chaussée.

Les pompiers détachèrent les volets à coups de hâche, et effectivement on voyait une lueur assez intense se dégager au fond des salons, sous un lit que M. le commandant Bouchet, étant malade, y avait fait descendre.

Ce détail étrange frappa immédiatement les personnes presentes.

Le dessous du sommier de ce lit brûlait seul, le reste de la literie était encore intact.

Cette simultanéité des deux foyers de l'incendie a donné lieu à tous les commentaires et on eut aussitôt l'idée d'un crime.

Cette opinion fut vite confirmée

Une armoire à glace, au premier étage, avait été fracturée et ouverte.

Dans une chambre voisine, une chiffonnière était également forcée.

Sous un meuble, on a trouvé tout un attirail d'outils de cambrioleurs ; pinces-monseigneur, ciseaux à froid, etc., etc.

C'était plus qu'il n'en fallait pour affirmer qu'il y avait eu tentative de vol et qu'elle avait été suivie d'incendie volontaire.

Dans la cour qui donne sur la rue *Solférino*, on a trouvé la trace du passage des voleurs, le long du mur et sur la grille qui le surmonte.

Une échelle double, dressée le long du mur, a servi aux malfaiteurs pour fuir. Une pince-monseigneur gisait même encore à l'endroit où était déposée cette échelle ; elle est conservée comme pièce à conviction.

Ajoutons qu'au moment de l'incendie, alors que tout le monde courait au feu, on aperçut quatre individus se dirigeant tranquillement du côté du quai de Wault.

Seraient-ils les coupables ?

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

à Rouges-Barres

IMPORTANTS DÉGATS

Un accident grave, au point de vue des dégâts matériels qu'il a causés, mais qui n'a heureusement occasionné aucun dommage aux personnes, s'est produit lundi, vers huit heures du soir, à Rouges-Barres (Verte-Rue) à l'endroit où bifurquent la ligne de Lille à Hazebrouck et celle de Roubaix-la-Madeleine.

Un train de marchandises composé de 49 wagons, venant de Roubaix, était engagé sur la ligne Lille Hazebrouck lorsqu'il fut pris en écharpe par un train de matériel vide venant de Lille.

Ce fut un choc épouvantable et le bruit s'entendit au loin. Tous les habitants des maisons environnantes accoururent, croyant qu'une catastrophe venait de se produire.

Les dégâts matériels étaient importants, — on les évalue approximativement à 50,000 francs, — mais il n'y avait aucune personne blessée.

Quatorze voitures du train de marchandises avaient été jetées sur le flanc. Trois étaient réduites en morceaux et les autres avaient subi des avaries plus ou moins graves. La voie était encombrée sur une longueur de 400 mètres environ.

On se mit en devoir de la déblayer. Des équipes de renfort demandées à la gare de Lille arrivèrent avec des lanternes. Les wagons qui pouvaient encore tenir sur les rails ont été relevés et les débris qui encombraient la voie ont été rejetés de chaque côté. Malgré l'activité des déblayeurs, la ligne n'a pu être rendue à la circulation que vers quatre heures et demie du matin. Tous les trains des lignes la Madeleine-Lille et la Madeleine-Roubaix ont subi un retard considérable.

En attendant, on avait organisé un service de transbordement : les voyageurs arrivant de Lille et ceux venant de la Madeleine se croisaient au milieu de la boue et de l'obscurité pour aller prendre un autre train, chacun de leur côté, 150 mètres plus loin.

Outre les quatorze wagons renversés dont nous avons parlé plus haut, disons que la locomotive du train tamponneur a eu un tampon arraché et son devant considérablement détérioré.

On dit que l'accident est dû à l'inattention du mécanicien du train tamponné, qui n'a pas observé les indications qui lui étaient données par signaux.

TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce de Tourcoing. — LES OPERATIONS A TERME SUR MARCHANDISES. — Le Tribunal de commerce de Tourcoing vient de rendre un jugement qu'il importe de signaler tout particulièrement à l'attention de ceux qui, à un titre quelconque, s'occupe des opérations à terme.

Il s'agissait d'un règlement de différences sur des opérations traitées pour compte de tiers au marché à terme de Roubaix-Tourcoing.

Le débiteur soulevait deux points : 1° il invoquait l'exception de jeu, 2° il opposait ensuite une fin de non recevoir, prétendant que son mandataire n'était pas fondé à liquider d'office les opérations pour lesquelles des différences lui sont réclamées.

Sur le premier point, le Tribunal de commerce de Tourcoing est très affirmatif :

« Attendu — dit-il — qu'il résulte formellement du texte de la loi du 28 mars 1885 qu'il est interdit de se soustraire à des obligations résultant des marchés à terme ou à livrer, en invoquant l'exception de jeu; que si cette exception peut encore être admise, c'est à la condition qu'elle résulte d'une condition écrite; que le législateur de 1885 a exprimé la volonté formelle que l'exception de jeu ne fût plus admise sur le fondement de simple présomption. »

Sur le second point, le Tribunal estime que le créancier n'ayant jamais mis un débiteur en demeure de lui verser les marges, il était sans droit pour liquider l'opération d'office. Il ne pouvait le faire que dans les conditions indiquées par l'article 21 du réglement de la Caisse de Liquidation.

Cet article énumère que le vendeur qui n'a pas compensé une vente par un achat sur le même mois et qui a négligé de créer une différence dans les délais fixés par l'article 11 des conditions générales est en défaut, — que la Caisse de Liquidation liquide d'office s'il n'existe pas de bulletin d'achat en couverture sur le même mois, par un achat de différence aux risques et périls de l'intéressé pour les différences de cours et les frais de toute nature.

Nous avons relevé avec soin dans ce jugement les questions de principe qui, ainsi qu'on le voit, ont leur importance.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 15 décembre 1896

Présidence de M. le conseiller du BUHANO DU LISCOET

Ministère public :

M. WAGNON, substitut du procureur général

Ze affaire. — **Affaire de mœurs à Leers**

L'accusé Charles-Louis Compernolle, domestique de ferme à Leers, est âgé de quarante-six ans.

Compernolle est acquitté. — Défenseur, Me Degand.

Concerts et Spectacles

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Bur. 7 h. 1/2 — **Jeudi 17 décembre 1896** — Rid. 8 h.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Grande représentation de Gala

SAMSON & DALILA

Grand Opéra en trois actes et quatre tableaux. Poème de Ferdinand Lemaire. — Musique de Saint-Saëns.

M. VERGNET, premier ténor de l'Académie Nationale de musique, remplira le rôle de Samson qu'il a créé au théâtre de l'Opéra.

Prix des places : Loges et fauteuils, 5 fr. ; Pourtours, 2 fr. 75 ; 4es Galeries de face numerotés, 2 fr. ; 1res Galeries de côté, 1 fr. 75 ; 2es Galeries, 0 fr. 60. — Bureau de location chez M. Jubé Hertogh, rue de la Gare.

AVIS. — Les représentations d'opéra et d'opéra comique données par la troupe de Gand seront suspendues à partir de ce jour jusqu'au jeudi 7 janvier 1897.

NORD

Une grave affaire à Armentieres. — Descente du parquet. — M. Delalé, juge d'instruction et M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, sont descendus hier après-midi à Armentières.

Ils ont interrogé une jeune fille, Emma Cobbe, âgée de 19 ans, coupable de tentative de manœuvres abortives. M. Delalé a laissé la malade en liberté en attendant le rapport du médecin-légiste. Camille Poupart, piqueur de bottines, inculpé de complicité, est en fuite.

Un accident mortel à Anzin. — Un accident mortel s'est produit, lundi, vers midi, sur les voies de garage, à l'usine d'Escaut et Meuse. Un ouvrier, Albert Vaillant, a été tamponné entre une machine et un wagon. Le malheureux est mort une demi-heure après. Il était célibataire et travaillait depuis six ans à l'usine.

Un noyé à Quesnoy sur Deûle. — Un sieur Isidore Dobbelaere, 26 ans, domestique à Wambrechies, regagnait cette localité en compagnie d'un batelier, quand tout à coup il se jeta dans la Deûle et s'y noya.

Cambrai. — *La mort du cuirassier Duquesnay.* — M. le ministre de la guerre a accepté, pour le début de la séance de vendredi, une question que doit lui poser M. Adam, député du Pas-de-Calais, à propos de la mort, à Cambrai, du cuirassier Duquesnay, qui aurait été causée par des brimades.

PAS-DE-CALAIS

Un infanticide à Rivière. — Le parquet d'Arras s'est transporté mardi à Rivière, à l'effet d'ouvrir une instruction au sujet d'un infanticide commis dans cette commune. Une jeune fille du pays aurait enterré le cadavre de son enfant nouveau-né dans un jardin, où il aurait été découvert.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 15 décembre.* — Germaine Bury, rue Ste-Thérèse, 49. — Cyrille Vanoverberghe, rue des Longues-Haies, 193. Victor Lesne, rue des Longues-Haies, 216. — Julienne Snauwaert, rue d'Antoing, cour Orange, 3. — Sylvie Dufromont, rue Drouot, 33. — Alfred Leenaert, rue du Collège, 81. — Angèle Sioen, rue du Tilleul, 269 bis. — Marie Lestivetz, Grande-Rue, 376. — Nathalie Delabaye, rue de Lannoy, 169. — *Mariage.* — Georges Masurel, 27 ans, négociant en laines, rue de Naples, 61, et Aline Brandquart, 24 ans, sans profession, Grande-Rue, 175. — *Déclarations de décès.* — Philomène Goddefroy, 43 ans, rue de Lannoy, 185. — Augustin Suys, 3 ans, rue de l'Alma, fort Frasez, 143. — Marie Delhiegue, 1 mois, rue de l'Alma, fort Frasez, 143. — Marie Loget, 8 mois, rue de France, 88.

WATTRELOS. — *Declarations de naissances du 12 au 14 décembre.* — Hermance Kints, Saint-Liévin. — Arthur Roels, rue des Fleurs. — Théophile Vanaverbeck, rue Magenta. — Théophile Mabieu, Winhoute. — Madeleine Stelander, Marlière. — Hélène Delcroix, rue Pierre Catteau. — Elise Hellin, Sartel. — Alfred Deprost, Plouys.

Publications de mariages. — Désiré Hottebart, 29 ans, couvreur en pannes et Celine Contaert, 30 ans, retordeuse. — Victor-Alfred-Pierre Delcambre, 30 ans, trieur de laines et Marie-Célestine Halleyn, 25 ans, soigneuse. — Evariste-Henri Vereecken, 21 ans, tanneur et Charlotte Pérard, 20 ans, piquriere, Charles-Louis Hutsebaut, 24 ans, peigneur et Marie-Alide Verschelde, 23 ans, peigneuse. — Moise Debucquois, 28 ans, ouvr. agricole et Odile Vandegoinste, 18 ans, piquriere. — *Declarations de décès.* — Louis-Joseph Blandeau, 79 ans 1 mois, Petit-Tournay.

HEM. — *Déclarations de naissances du 12 au 15 décembre.* — Louise Tabary, Hempenpont. — Alfred Wicart, la Vallée. — Adolphe Montagne, Civron. — *Déclarations de décès.* — Flore Beghin, 75 ans, rentière, la Place.

TOURCOING. — *Declarations de naissances du 15 décembre.* — Edouard Bouckuyt, rue de Menin. — Claire Duchatel, rue des Girondins. — Hilda Degraeve, rue Cadeau. — Raymond Cottenier, rue du Bus. — Emile Lagie, rue Jourdain. — Louis Wattelle, rue du Tilleul. — Hélène Clarisse, rue de Virolois. — Joseph Vandekasteele, rue de l'Hermitage. — Flore Desrousseaux, rue Verte. — Léopold Ducrot, rue Bradford. — *Déclarations de décès.* — Cécile Lemaire, 41 mois, rue de Roncq. — Justine Lecomte, 54 ans, rue de la Latte 159. — Julien Voglevan, 6 mois, sauvier Delobel. — Louise Verhelle, 57 ans, sans profession, Hôpital Civil. — Norbert Houfflin, 78 ans, sans profession, Hospice général.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MAZURE CARRÉ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Cyrille-Hubert MAZURE, veuf de Dame Hortense-Emilie CARRÉ, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1896, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 16 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 17 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 66.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Pierre, à Croix, le jeudi 17 décembre 1896, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Odile-Rosine VANHOUTEGHEM, décédée à Croix, le 15 novembre 1896, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de l'OBIT qui sera chanté au maître-autel de l'église paroissiale de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Armentières, le jeudi 17 décembre 1896, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Madame Clémence BOUTENY, veuve de M. Victor POUCHAIN, décédée à Armentières, le 13 novembre 1896, dans sa 57e année, sont priées de considérer la présent avis comme en tenant lieu. — De la part de la famille.

00000

BELGIQUE

A la Chambre. — La Chambre a commencé mardi la discussion sur le contingent. MM. Defuisseaux, Berlot, de Montpellier, Vandenpeereboom, Woeste et Carton de Wiart y ont pris part.

Ce dernier a réclamé la suppression du remplacement, privilège qui a fait son temps, demandant comme base de l'armée le volontariat.

M. Coremans a défendu le remplacement.

Avant la fin de la séance, M. Malempré a parlé des inondations de la *Vesdre*.

Au Sénat. — La discussion générale sur le projet de loi ayant trait aux paris et jeux de bourse a été reprise et continuée mardi; les articles en ont été votés, mais au moment de passer au vote sur l'ensemble du projet, le Sénat ne se trouvait plus en nombre.

Bruxelles. — *Au conseil communal.* — Lundi, le citoyen De Brouckere a interpellé le collège sur la solution de la crise scolaire. Les socialistes sont mécontents de la solution intervenue. M. Buls, dans sa réponse, a répété que le collège n'avait pris envers la droite aucun engagement. Mais néanmoins, le vote du conseil, relatif au minimum de salaire, sortira son effet, à titre d'expérience.

— *Une mystérieuse affaire.* — Jeudi dernier était enterrée à Ixelles, une jeune fille qui habitait la rue Malibran. A en croire une lettre anonyme envoyée au parquet, cette personne était morte des suites d'un crime. On dénonçait comme l'auteur de ce crime une nommée V..., demeurant rue Gray.

Le parquet ordonna l'exhumation et l'autopsie du cadavre. Le rapport des médecins légistes corrobora les dires de la lettre anonyme.

A la suite d'une descente de justice chez la femme V..., celle-ci a été mise en état d'arrestation.

Malines. — *Un garçon boucher qui se venge.* — Une scène sanglante a mis en émoi, dimanche après-midi, le faubourg de Keckerspoel.

Plusieurs garçons bouchers se trouvaient réunis chez leur patron, et s'amusaient à plaisanter un de leurs camarades, le nommé Auguste Schippers, âgé de 16 ans. Tout à coup, celui-ci, rendu furieux par leurs railleries, saisit un couteau de boucher et en frappa au ventre un des garçons, Eugène X... Le malheureux s'affaissa gravement blessé. On désespère de le sauver.

Le meurtrier a été arrêté. Le parquet est descendu sur les lieux du meurtre.

Ostende. — *Un vol de 1400 fr.* — Il y a quelques jours un vol de 1400 fr. fut commis au préjudice d'une cabaretière d'Ostende. Un jeune homme s'enfuyait avec laquelle on n'a plus retrouvé que la moitié de la somme volée.

Calcken. — *Un affreux accident de chasse.* — Un terrible accident de chasse vient d'avoir pour théâtre la commune de Calcken (Flandre orientale). M. Lucien Jacobsen, âgé de 20 ans, se promenait dans le parc attenant à l'habitation de ses parents. Il tenait en main son fusil chargé. Soudain le coup partit et le jeune homme s'affaissa dans une mare de sang, le corps était affreusement mutilé. La décharge du fusil avait pénétré dans le thorax, du bas en haut, brisant deux côtes, déchirant l'estomac et les poumons.

On suppose que la gâchette du fusil s'est accrochée à l'un ou l'autre objet et a fait partir le coup.

Le jeune homme est mort au bout de quelques instants

Verviers. — *L'élection d'un candidat socialiste.* — Le conseil communal s'est réuni lundi soir pour procéder à l'élection d'un échevin. Au 2e tour de scrutin le candidat socialiste a été élu par 14 voix contre 8 au candidat catholique.

Après la proclamation du scrutin, M. Poswick, échevin catholique, a donné sa démission.

Ougrée. — *Une tentative d'assassinat.* — A la suite d'une querelle avec un de ses compagnons, un individu a tiré sur lui quatre coups de revolver. L'état de la victime est assez grave. Le meurtrier a été arrêté.

Corswarem. — *Un troupeau écrasé.* — Dimanche matin, à 9 heures, au passage a niveau à proximité de la gare de Corswarem, l'express venant de Liége est venu donner à toute vitesse dans un troupeau de bétail.

Douze vaches et quatre porcs ont été tués.

Pendant toute la matinée une foule considérable n'a cessé de stationner sur les lieux de l'accident.

Il y avait de nombreux voyageurs dans le train. Ils ont ressenti une secousse assez forte.

Hennuyères. — *La création d'une mutuelle chrétienne.* — Une société de secours mutuels chrétienne a été créée dimanche dans cette petite localité rurale du canton de Soignies.

De nombreux membres se sont fait inscrire. La nouvelle mutuelle admet les membres de 15 à 50 ans. La cotisation mensuelle est de 75 centimes.

Erquelines. — *Une descente à la maison de jeu.* — Le parquet de Charleroi s'est rendu mardi soir à Erquelines, en compagnie de cinq gendarmes. La brigade d'Erquelines en a fourni cinq autres. La maison de jeu a été cernée et les magistrats ont pénétré dans la salle où se trouvaient réunis une vingtaine de pontes autour de la roulette.

Le parquet a fait la saisie des jetons et de l'argent des croupiers et de l'argent qui se trouvait engagé sur les différents jeux : il y en avait pour environ 600,000 francs.

Les magistrats opèrent également la saisie de toute la correspondance, des livres, rateaux, etc.

Les employés de l'établissement et les joueurs durent ensuite subir un interrogatoire minutieux.

Tous les joueurs ont été entendus, même quelques parisiens qui devaient regagner dans la nuit leur domicile.

Les Belges, au nombre de huit, ont été interrogés par M. Eeckman, les étrangers par M. le juge Arnold. Il est certain que l'on jouait très gros jeu. Une dame étrangère a déclaré qu'elle avait perdu 12,000 fr. pendant la soirée.

L'interrogatoire terminé, M. le procureur du Roi a apposé les scellés sur les tables de jeu et sur les portes de la salle de jeux.

On prétend que parmi les joueurs présents se trouvait un général autrichien ayant fait partie du conseil de guerre qui condamna l'Empereur Maximilien à être fusillé.

On assure que ces devoirs d'instruction ont été motivés par la réclame faite au nom du cercle d'Erquelines à Paris et ailleurs, pour recruter des adhérents, ce qui lui enlève le caractère du cercle privé qui seul lui donne le droit d'exister au vœu de la loi et de la jurisprudence actuelles.

La conférence de M. Renkin, député démocrate-chrétien, à Tournai. — La vaste salle du Patronage St-Louis était comble lundi à huit heures du soir, à l'occasion de la conférence annoncée par la sympathique députée de Bruxelles M. Renkin.

Une séance musicale a précédé la conférence et M. Letellier, avocat, ensuite présente M. Renkin à son auditoire, esquissant à grands traits le talent du député comme homme politique.

M. Letellier cède ensuite la place à M. Renkin qui prend la parole.

Discours de M. Renkin. — M. Renkin remercie d'abord M. Letellier des paroles de bienvenue qu'il lui a adressé et dit qu'il a accepté de venir à Tournai parce qu'il savait qu'il devait y parler devant des travailleurs et des chrétiens.

Il fait ensuite la distinction de l'organisation du travail au moyen âge et à notre époque, explique le fonctionnement des guides et la responsabilité qui incombait à chacun et qui donnait à l'ouvrier d'autrefois une sécurité qu'il n'existe plus aujourd'hui.

C'est pourquoi, dit le conférencier, il est nécessaire de s'unir; la révolution, en dispersant les corporations, a brisé le lien qui unissait l'ouvrier au patron et la famille dans la société.

Les Anglais eux-mêmes ont senti le besoin de s'unir et ont formé les *Trades-Unions*.

A la suite des grèves de 1886 notre ancien ministre, M. Lejeune, homme aux larges conceptions, a propose une loi donnant la personnification civile aux unions professionnelles. Le fond de son exposé de motifs faisait ressortir le peu de sécurité qu'avait une société qui n'était pas légalement constituée.

« Nous sommes à nous demander, s'écrie M. Renkin, si la loi sur les unions professionnelles ne profitera pas exclusivement au mouvement socialiste.

» Les socialistes presque seuls ont organisé le mouvement syndical actuel. Il importe que les catholiques fassent de même sous peine de voir la classe ouvrière leur échapper : le salut est là ! »

» Il faut constituer des unions professionnelles dans le but de relever la condition morale et matérielle de l'ouvrier.

» Il faut que ces unions se comprennent que des hommes qui sont d'accord sur les questions essentielles : question religieuse, principe de la propriété et organisation de la famille

» *La grève n'est pas un but*, mais un moyen et, avant d'en user, il faut épuiser les moyens de conciliation. »

L'orateur montre ensuite tel qu'il devrait être, le développement de l'instruction professionnelle; il réclame la nécessité de cette instruction.

L'apprentissage aujourd'hui est insuffisant; les unions doivent travailler à développer l'enseignement professionnel et au besoin à exiger l'appui des pouvoirs publics.

L'honorable député rend en passant hommage à M. Nyssens, ministre, pour les efforts qu'il a tentés au sujet de l'amélioration de l'enseignement professionnel.

« Après dix-neuf siècles de christianisme, dit-il, l'idée de la conquête de la richesse telle qu'elle existait au temps du paganisme nous domine encore ; elle est le mobile des doctrines socialistes». M. Renkin fait ensuite un parallèle des doctrines engendrées par la Révolution et celles des démocrates chrétiens au point de vue du bonheur.

Les premières repoussent le bien-être matériel, tandis que les secondes visent des idées plus élevées ayant pour but de garantir à chacun une vie normale et surtout de procurer le relèvement moral et intellectuel de l'ouvrier : *faire des travailleurs instruits, des citoyens conscients de leurs droits, des chrétiens conscients de leurs devoirs.*

Pour arriver à ce but le *conférencier préconise deux moyens principaux* : 1° L'amélioration de la législation en matière sociale; 2° l'association, car les hommes qui veulent travailler efficacement au progrès social doivent sans doute compter sur la loi, mais avant tout sur eux-mêmes.

« Travaillez donc, dit en terminant l'éminent orateur, à être les meilleurs à l'atelier, dans la cité et dans la famille. Ainsi, à la guerre sociale, par vos efforts, par votre persévérance, vous substituerez peu à peu le règne de la paix. »

Cette chaleureuse plaidoirie pour l'amélioration de la condition de la classe ouvrière a été à maintes reprises interrompue par de nombreux applaudissements.

Vers dix heures, la réunion s'est terminée par une tombola.

Gand. — *50,000 fr. d'escroqueries* — Un nommé Cashouwers qui tenait à Gand, quai de l'Ecole, un magasin de tissus, était parvenu à se livrer pour 50,000 francs de marchandises, qu'il avait immédiatement revendues à vil prix à des juifs.

Cette opération terminée, il prit la fuite et les traites qu'il avait à solder restèrent impayées. Le parquet, prévenu, a fait faire de multiples perquisitions chez les juifs de Gand et de Bruxelles. Au cours de recherches, la plupart des marchandises disparues ont été retrouvées chez les receleurs juifs.

La police recherche activement le négociant fugitif.

Bruxelles. — *La prochaine exposition.* — Le nombre des exposants étrangers est si considérable, que le commissaire général a fait savoir au comité exécutif qu'il retenait les dix mille mètres carrés supplémentaires qu'il avait en option. Tout fait prévoir que cet espace sera encore insuffisant.

La mort de Mlle Teichman. — Mlle Teichman est morte hier à Anvers. Sa vie entière a été consacrée aux œuvres charitables. On lui doit l'hôpital Louise-Marie où sont soignés les enfants valétudinaires. La défunte, qui avait atteint l'âge de 71 ans, était officier de l'Ordre de Léopold.

Mouscron. — *La prochaine réunion du Conseil communal.* — Le Conseil communal de Mouscron se réunira en séance le vendredi 18 décembre prochain à 7 heures du soir. L'ordre du jour porte :

1. Cahier des charges pour la location publique des échoppes. 2. Rôle des trottoirs. 3. Avis sur l'enquête au sujet de l'établissement d'un chemin de fer vicinal. 4. Budget des fabrices, exercices 1897. 5. Ouverture d'une rue nouvelle rue de Tourcoing. 6. Ouverture d'une rue nouvelle au Tuquet. 7. Délimitation de l'agglomeré. 8. Nomination d'un membre au bureau de bienfaisance. 9. Abandon de terrain à la ville par la fabrique de l'église Saint-Antoine-de-Padoue à Mont-à-Leux.

Congélation d'un précoce voleur. — Lundi, vers 10 heures du soir, la gendarmerie a arrêté un jeune homme de 15 ans, Arthur Bulteel, demeurant au Pont de Neuville, qui s'était rendu coupable de plusieurs vols en numéraire au préjudice de M. Paul Pelloux, négociant au Risquons-Tout, chez lequel il avait été hébergé. Le total de ces différents vols s'élève à 30 francs environ. Bulteel a été écroué à la prison de Courtrai.

Herseaux. — *Une représentation de la Passion.* — L'hiver, fécond en fêtes, nous en a amené une, dimanche dernier, qui ne s'effacera pas vite de la mémoire de ceux qui ont eu la bonne fortune d'y assister. C'est une série de tableaux vivants, reproduisant les scènes principales de la vie et de la Passion de Notre Seigneur. Un groupe de jeunes gens, faisant partie d'un cercle ouvrier de Tourcoing, donne ces représentations depuis deux ans en Belgique et dans le Nord de la France.

Partout ces jeunes artistes sont reçus avec enthousiasme; car ils sont arrivés, dans leur genre, à une réelle perfection. Rien d'étonnant donc, qu'à l'annonce de leur arrivée à Herseaux, plus de 500 personnes s'étaient entassées dans une salle qui peut normalement en contenir 300. Mais si l'on était un peu serré, cet inconvénient a été largement compensé par le spectacle des scènes émouvantes, qui pendant plus de deux heures, se sont déroulées sous les yeux de la foule profondément impressionnée. Tout était admirable et parfait: groupement et attitude des personnages, costumes et décors. Tout cela était d'une scrupuleuse exactitude historique, et digne du pinceau du plus habile artiste. C'était absolument vécu, et l'illusion était complète.

Toutes nos félicitations à ces jeunes artistes d'autant plus méritants qu'ils agissent avant tout dans un but charitable. Ouvriers, ils veulent venir au secours d'autres ouvriers, de cette population intéressante du faubourg Morelle, à Tournai, chez qui naguère manquait tout ce qui est nécessaire à l'instruction, à la moralisation et à l'évangélisation du peuple; au milieu de laquelle se sont élevés, en quelques mois, une église, des écoles et des patronages, instruments d'un bien immense dans les âmes. Soutenir et maintenir ces grandes œuvres, voilà la noble ambition de cette vaillante jeunesse. Ils en donneront encore des preuves, dimanche prochain, à Wattrelos, où on les attend avec impatience. Comme partout, il y aura à Wattrelos, salle comble et succès complet.

Menin. — *Assemblée communale.* — Le Conseil communal a tenu lundi une séance qui s'est prolongée pendant près de quatre heures. L'ordre du jour était exceptionnellement chargé. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Vandenberghe et Debaerck.

Les comptes d'exploitation de dessin de 1895-1896 ; le budget de 1896-1897 — Le compte des écoles primaires communales pour 1895 ; le budget des cours d'adultes pour 1897 ; le budget de l'école gardienne pour 1897 ; le compte communal de 1895 et le budget de la Ville pour le prochain exercice sont successivement adoptés conformément à l'avis de la commission des finances.

Reprise de bail. — M. Pierre Vienne est autorisé à céder à son fils une ferme qu'il tient à bail du Bureau de bienfaisance.

Aliénation d'une prairie, propriété des Hospices. — Renvoi à la prochaine séance.

Adjudications de fournitures. — Approbations des cahiers des charges pour l'adjudication de viandes, farines, charbons, etc., aux établissements charitables.

Location de biens. — Le conseil approuve les conditions proposées pour la location annuelle de divers biens appartenant aux Hospices.

Ligne vicinale de Wacken, Courtrai, Mouscron, Menin. Approbation des plans et des tarifs conformément à l'avis de la commission des travaux publics.

Le conseil approuve également l'avis donné par la même commission : 1° le plan d'alignement de la rue de Courtrai; 2° les travaux de pavage au boulevard de Bruges, dans les rues d'Ypres, de Bruges, du Sanglier, Royale et de l'Eglise; 3° La construction d'un aqueduc rue de la Biedoute.

La taxe sur les raccordements d'égouts est modifiée conformément aux instructions du gouverneur de la province.

Diverses questions ont été résolues à huis-clos; au nombre de celles-ci nous pouvons indiquer les augmentations de traitements en faveur de la plupart des employés de l'Hôtel-de-Ville à partir du 1er janvier prochain.

La crue de la Lys. — Les pluies ont dû être abondantes, la semaine dernière, dans le haut de la vallée de la Lys : depuis dimanche, le niveau de la rivière, dans la traversée de Menin, s'est élevé de 50 cent. au moins, et les prairies sont en grande partie inondées.

— *L'accident de la rue du Sanglier.* — Ce n'est que mardi matin que l'identité de la victime de la terrible chute dont nous avons parlé hier a pu être établie : c'est un nommé Henri Eeelo, âgé de trente-cinq ans, né à Zevelghem, près de Bruges, ouvrier agricole, au service de M. Henuiou, fermier, au Mont d'Halluin.

L'état du malheureux est absolument désespéré ; il éprouve d'horribles souffrances et, mardi matin, il a fallu lui passer la camisole